4e ANNÉE, N° 153. --- JEUDI, 29 MARS 1849.

ON S'ABONNE:

A Constantinople, au Bureau du Journal, A Galata.

Dans les Villes du Littoral, l'Agence des Paquebots français.

A Malte, chez M. G. Muir, libraire.

A Paris, chez M. Chateauneuf aîné, rue Richer, N. 6.

A Marseille, chez Me veuve Camoin et Cie.

Londres, chez MM. James Cowie et Son, Foreign Newspaper Office, 2, St Ann's Lane, general Post Office.

JOURNAL DE CONSTANTINOPLE
ECHO DE L'ORIENT.

PRIX DE L'ABONNEMENT

Constantinople ...... un an, 8 colonat
" 6 mois, 4 "
Provinces et Étranger un an. 9 "
" 6 mois, 5 "

PRIX DES ANNONCES:

La ligne.............. 5 piastres du G.-S

Le Journal paraît les 4, 5, 9, 14, 19, 24, 29 de chaque mois.

Les abonnements datent du 1er et du 16.

INTÉRIEUR.

CONSTANTINOPLE, 29 Mars.

L'intérêt que nous portons à tout ce qui concerne l'Orient, son passé, son présent, son avenir, plus encore que notre position de journalistes, nous impose l'obligation de suivre attentivement la marche de la presse quotidienne et périodique de l'Europe. Cet intérêt ne peut que grandir pour nous, lorsque nous sommes les heureux témoins du changement qui s'est opéré dans l'opinion publique, en faveur de ce pays, de ses gouvernans et de ses populations.

Ce n'est plus, dans les organes les plus élevés comme les plus infimes de ce que l'on a appelé le troisième pouvoir de l'état, ce n'est plus cette appréciation fausse ou mensongère d'une polémique acariâtre et malséante; un langage modéré, bienveillant et surtout juste caractérise la polémique actuelle sur les questions d'Orient. On a fini par avouer qu'il était convenable de rendre justice même à la Turquie!

Certes, mieux valait cette détermination que de continuer à prêcher le démembrement de l'empire au profit d'idées absurdes, irréalisables.

Réjouissons-nous que nos confrères d'Europe aient reconnu leur erreur, et félicitons-les d'avoir pris le parti le plus rationnel et le plus loyal en même temps.

Les encouragemens que la Turquie reçoit aujourd'hui de la presse européenne, en général, ont, dans les circonstances actuelles, d'autant plus de prix pour cet empire, qu'il recueille, en temps propice, la récompense de ses travaux et de ses constans efforts pour s'élever au niveau des puissances arbitres du monde.

Que la Turquie marche avec persévérance dans la même voie, et nul doute qu'elle ne mérite de plus en plus l'estime des cabinets, les sympathies des peuples et les encouragemens des publicistes. Qu'elle jette un voile sur le passé, et qu'elle aît confiance dans l'avenir, en jetant un regard sur le présent.

Encore un acte qui témoigne de la sollicitude paternelle du Sultan pour le bien-être de ses sujets. Le gouvernement vient d'envoyer des firmans aux gouverneurs-généraux et aux gouverneurs des provinces de l'Empire, pour que les conseils municipaux aient à s'entendre avec les populations, en ce qui concerne les impôts et les dîmes des moutons, et tiennent la main à ce que la gendarmerie paye exactement tout ce qu'elle consomme dans les localités qu'elle est appelée à parcourir.

Cette mesure mettra un terme aux abus que le gouvernement ne cesse de poursuivre partout où il en rencontre, et ne peut qu'ajouter aux sympathies qui existent déjà entre gouvernans et gouvernés.

L'administration des approvisionnemens, qui était dans les attributions du ministre des finances, vient de passer dans celles du ministre du commerce, des travaux publics et de l'agriculture.

De nouvelles complications viennent de surgir en Transylvanie, à la suite d'un évènement aussi grave qu'inattendu. Le corps d'armée hongrois commandé par le général Bem, dont il a déjà été tant de fois question, s'est emparé d'Hermanstadt qui, comme on sait, était depuis quelque temps occupée par une garnison de troupes tirée de l'armée russe stationnée dans les principautés. Voici comment on raconte cet événement :

Le général autrichien Puchner était sorti pour aller combattre le général Bem; mais celui-ci dérobant sa marche à son adversaire, ne tarda pas à se présenter devant la capitale de la Transylvanie, défendue par environ 5,000 russes. Ces derniers firent alors une sortie, protégés par 14 pièces d'artillerie, dont 8 appartenaient aux autrichiens, qui les avaient laissées dans la ville, et allèrent prendre position en face de l'ennemi. Sans perte de temps, le général Bem, à la tête de 8,000 hommes flanqués de 12 canons, fondit avec impétuosité sur les russes qu'il força a se retirer en désordre, après un sanglant combat de 4 heures.

L'action terminée, les russes regagnèrent la frontière, emportant leur artillerie et laissant celle des autrichiens à Hermanstadt, dans l'endroit même où ils l'avaient trouvée.

On assure que le colonel russe Skariatine a été rejoint le lendemain par le général Puchner, et que le général russe Hasford, marchait avec 8 ou 10,000 hommes pour les rallier et reprendre l'offensive.

On ajoute d'autre part que le général Bem, aussitôt après sa prise de possession d'Hermanstadt, a été renforcé par 6,000 hommes de troupes fraîches, et le lendemain par 4,000 autres, de sorte qu'il se trouvait à la tête d'un corps d'armée de 18,000 combattans de toutes armes.

Aux détails sur la Perse, que nous avons publiés dans notre dernier numéro, nous ajouterons les suivans qui nous sont transmis par notre correspondant de Téhéran: « Le Salar est étroitement cerné par les troupes royales dans la capitale de Khoraçan. La mission anglaise qui avait voulu faire rentrer en grâce le rebelle, n'a pu obtenir cette faveur du Chah.

» Husséin-khan, gouverneur de Fars, a été chassé de Chiraz par les habitans de cette ville qu'avaient exaspérés ses exactions. Ce fonctionnaire avait acheté le gouvernement de Fars, il y a à peu près un an, pour la somme de 100,000 tomans.

» Bab, dont je vous ai annoncé la révolte et l'emprisonnement à Erdébil, il y a plusieurs mois, s'étant réfugié dans le Mazendéran, s'y est entouré d'un parti de 600 furieux environ qui occupaient un petit fort d'où ils repoussaient les troupes envoyées contr'eux à plusieurs reprises. Un corps de 3,000 hommes a pu, enfin, exterminer ces factieux, et faire sauter leur repaire.

» La légation russe a demandé et obtenu le pardon de Behmen-Mirza, oncle du Chah actuel, qui, ainsi que nous avons eu occasion de le dire, s'était réfugié à Tiflis. »

DEUXIÈME LISTE des offrandes mises à la disposition de S. S. Pie IX comme témoignage de sympathies affectueuses.

MM. M. P. J. C. p. 20; T. Mercenier 1; l'abbé Bonnieu 30; Petits dons volontaires des élèves des Sœurs de la Charité 80; l'abbé Comtesse 200; Marinitsch 100; I. Corpi 250; B. Corpi 144; F. Corpi 120; Sr Gravier 70; Jr Salvator 20; J. Gravier 10; Ar Raphaelli 10; Belhomme 11; P. Taillagamba 9; M. Raimond 9; M. Livadari 5; V. Français 3; J. Collaro 5; M. Albert 3; L. Albert 3; M. Romain 2; Déphonzo Ant. 9; Madim Ant. 10; Elèves des Frères des écoles chrétiennes 1ère classe de Galata; J. B. Dalegio 15; J. Carouan 10 20; J. Marinzo 10; Bien Aime 10; Pierre Paul 6; Carantino 5; Matcovitch 5; J. Brindisi 5, G. Bambacari 4; J. Gulielme 4; P. Perrai 3; Ed. Kuner 2; N. Alberti 2; J. Bielovoutsi 1; J. Salagha 1; A. Madeline 1; A. Boballi 1; Et. Philippe 1; A. Boncoski 1; G. Marcopoli 1; A. Corpi 1; J. Constantin 1; Z. Bernard 1; F. Dephonce 1; R. Vitalis 1; M. Volgo 1; Cono Stamaty 1; G. Brindisi 1; J. Orsolich 1; An. Dellatolla 1; P. Kisner 1; G. Pericles 1; J.-B. Julietty 1. 2eme classe. J. Amedio 15; Ch. Gravier 10; A. Gravier 10; A. Vartaliti 10; V. Cantor 11; V. Radeglia 9; J. Gazopoulo 9; G. Maringo 5; N. Maringo 5; Et. Polycarpe 6; J. Collaro 5; Ph. Pétrovich 5; A. Amédéo 14; Et. Carabet 3; M. Hermin 2; V. Reno 2; J. Aleco 2; F. Tchetchi 3; B. Pissarel 5; J. Sestrini 7; Vuccino Nicolas 1; N. P. Vuccino 1; A. Volgo 1; N. Volgo 1; F. Stéphano 1; F. Julberty 1; A. Kisner 1; D. Ottoni 1; M. Bazin 1; G. Xantaki 1; A. Achille 1; A. Santo 1; M. Bonneau 1; J. Lorenzo 1; M. Vitalis 1; J. Cassini 1; N. Costi 1; J. Colomb 1; P. Raimond 1; M. Stue 1; J. Giustiniani 13. 3me classe. M. Goulielmi 1; J. Giustiniani 1; A. Perosi 1; G. Broctorf 1; G. Philippo 1; A. Laferla 2; A. Cipriati 1; S. Calous 1; J. Ferri 1; M Jeau 1; Paul Pierre 1; Macriouiti 1; F. Gauthier 1; K. Niforo 1; F. Sestrini 6; Catagne 1; O. Vilem 1; J. Janco 1; J. Florimon 1; O. Carletti 1; J. Antonio 1; S. Costi 1; Teracovitch 1; N. Natal 1; S. Vitalis 1; Thémistocle 50; Piazentino 1; P. Armao 1; G Armao 1; N. Spiro 1; J. Seliri 1; L. Sirovich 1; Macréoniti 1; A. Carlo 1; Hera Yanco 1. 4me. Classe. N. Antoni 2; Et. Procopi 2; A. Moulièri 1; T. Nomico 5; A. Spiro 2; O. Vuccino 1; M. Nomico 5; J. Vitalis 1; E. Scapsi 2; C. Pallamari 1; P. Stadhi 2 20; J. Calous 2 20; S. Achile 1; V. Pelissi 1; Piarentino 50; J. Dario 1; J. Augustino 1; A. Augustino 1; J. Hoannes 5; A. Stefano 5; Justiniani 1; J. Paulo 1 5; Philippe 1; P. Vuccino 1 10; Dimitro 2; Flori Foro 3; G. Finic 3; A. Galiard 5; Thomas 5; Sardigni 2; William 4; A. Georges 1; J. Rosi 6; V. Covetico 1; A. Kuner 1; Paulo Petro 10; Reno Marcagni 1; L. Corio 1; Z. Zulberty 1; Agob 1 20; Mar Giovanni 20; F. Candella 1 20; N. Burghi 1 20; A. Agathocles 2; Zacha Antoine 1; G. Marcaqui 2; G. Alberti 10; N. Garziopoula 5; V. Martula 3; A. Giuseppe 2; L. Eugène 2; L. Sazani 3; G. Giuseppe 1; Marius Gauthier 1; Burlo Hector 20; J. Fanetto 1; Hip. Gauthier 1; F. Moringo 5; A. Crivano 1; T. Costi 2; Nicolaki Scrivano 20; G. Spediere 3; Guani Luigi 1; N. Angeli 1; G. Guani 1; G. Volgo 1; G. Micogniati 8; J. Daveroni 2; G. Guillerme 20; M. Salvatori 4 20; Stefano Marco 1; Louize 1; Joseppé 1; Pas. Joseppe 1.

Total p. 1,692

Total de la liste précédente p. 3,961

Total P. 5,653

Nous avons dit, dans notre dernier numéro, que l'empereur François Joseph 1er venait de dissoudre la diète de Kremsier et d'octroyer une constitution à ses états. La *Gazette de Vienne* du 7 du mois de mars publie à cet égard les documens suivans : 1° Un manifeste de S. M. I., par lequel l'Empereur, après avoir exposé la situation regrettable dans laquelle se trouve en ce moment, sous plusieurs rapports, la monarchie, ainsi que le peu de succès qu'a obtenu jusqu'à présent, pour doter le pays d'une constitution, la diète réunie à Kremsier, qui s'est trop occupée de discussions théorétiques, incompatibles avec les vrais principes de la monarchie, — annonce qu'il a résolu d'octroyer à tous ses peuples une charte constitutionnelle pour tout l'empire d'Autriche et ordonne à la diète de Kremsier de se dissoudre aussitôt après la publication de cette charte. — 2° Un manifeste de S. M. sur les droits fondamentaux qui sont garantis aux provinces suivantes de l'empire d'Autriche : l'archiduché d'Autriche, les duchés de Salzbourg et de Styrie, le royaume d'Illyrie et ses dépendances, le comté princier du Tyrol; le royaume de Bohême, la Moravie, la Silésie, le royaume de Gallicie et ses dépendances, le grand-duché de Gracovie, le duché de Bucovine et le royaume de Dalmatie. Ces droits fondamentaux comprennent : la liberté de l'exercice de la religion; la liberté d'enseignement, la liberté de la presse avec des lois restrictives et celle d'association; la garantie de la liberté personnelle et celle du secret des lettres; quelques-uns de ces droits peuvent être suspendus en cas de guerre ou d'insurrection. — 3° La charte constitutionnelle, en XVI chapitres et 125 paragraphes; elle est octroyée pour tout l'empire d'Autriche qui est déclaré un et indivisible, savoir, pour les pays ci-dessus mentionnés, ainsi que les royaumes de Croatie et de Slavonie, avec dépendances, le royaume de Hongrie, le grand duché de Transylvanie et dépendances, la frontière militaire et enfin le royaume Lombard-Vénitien. — 4° Une circulaire ministérielle par laquelle il est prescrit à toutes autorités de veiller à l'exacte exécution des lois qui viennent d'être publiées. — 5° Un manifeste impérial sur l'abrogation de toutes les corvées de quelque nature qu'elles soient et sur les dédommagemens à accorder aux anciens propriétaires; ces dédommagemens sont divisés en principe en trois parts, dont une est reversible à compte de l'impôt sur l'ancien propriétaire, une autre est imposée aux individus libérés et une troisième à la province. Tous ces documens sont datés d'Ollmutz, du 4 mars, et contre-signés par les ministres : Schwarzenberg, Stadion, Krauss, Bach, Cordon, Bruck, Thinnfeld et Culmer.

La charte constitutionnelle octroyée à l'Autriche contient en substance les dispositions suivantes : I. Toutes les provinces (Kronlænder) qui composent l'Autriche, forment une monarchie constitutionnelle, indivisible et héréditaire ; toutes les nations qui en font partie jouiront de droits égaux; il y a pour tout l'empire unité de douanes et de commerce et toutes douanes intérieures sont supprimées. — II. L'empereur, dont la personne est sacrée et inviolable, ajoute à ses titres actuels ceux de grand-duc de Cracovie et de duc de Bucovine, et sera couronné comme empereur d'Autriche. — III. L'égalité de droits de cité est garantie à tous les peuples de l'empire. — Les chap. IV, V et VI fixent les affaires qui sont du ressort de la commune, de la province et de l'empire. — VII. Le pouvoir législatif est exercé : pour les affaires de l'empire par l'empereur et la diète de l'empire, et pour les affaires de province par l'empereur et les diètes provinciales. — VIII La diète de l'empire est composée d'une chambre supérieure et d'une chambre inférieure. Les membres de la chambre supérieure sont nommés pour 10 ans par les diètes provinciales, les membres de la chambre inférieure sont élus par le peuple; la loi fixera un cens électoral ; le nombre des membres de la chambre supérieure est de la moitié de ceux de la chambre inférieure ; ces derniers reçoivent une rémunération ; les chambres sont convoquées et peuvent être dissoutes par l'Empereur. — IX. Les provinces de l'empire conservent leurs diètes provinciales; les constitutions de ces diètes pour toutes les provinces, sans excepter celles qui ont des institutions particulières, doivent être révisées et adoptées en 1849 et soumises à la première diète générale, qui sera convoquée aussitôt après leur mise en activité. — Les chapitres X—XIII traitent du pouvoir exécutif, du conseil de l'empire, du pouvoir judiciaire—les juges sont inamovibles et la procédure est publique, — et du tribunal suprême. — XIV. Le budget est réglé chaque année par une loi. — XV. De la force armée ; une loi spéciale, règlera l'établissement de la garde nationale. — Dispositions générales; les lois et ordonnances actuelles restent en vigueur jusqu'à l'adoption des nouvelles lois.

Le cardinal Antonelli, pro-secrétaire d'Etat a adressé, au nom du Saint-Père, à toutes les puissances, un long résumé des événemens qui se sont passés à Rome, depuis l'exaltation de Pie IX, résumé qui se termine par une demande formelle d'intervention.

Voici cet important document :

« Gaëte, 18 février 1849.

» Dès son avènement au pontificat, S. S. n'eut en vue que de prodiguer à tous ses sujets des bienfaits en rapport avec l'époque, en pourvoyant à tout leur bien-être. En effet, après avoir prononcé des paroles de pardon pour ceux qui, par suite de délits politiques, étaient exilés ou gémissaient dans les prisons ; après avoir érigé la consulte d'état et institué le conseil des ministres; après avoir accordé, par la force impérieuse des circonstances, l'institution de la garde civique, la loi nouvelle pour une honnête liberté de la presse, et en-

---

FEUILLETON.

THÉATRE DE PÉRA.

1ère REPRÉSENTATION D'ATTILA.

OPERA SERIA EN QUATRE ACTES

DE GIUSEPPE VERDI.

C'est une bien terrible figure que celle d'Attila, ce roi venu des forêts d'Asie pour dévaster le monde à la tête de ces hordes innombrables de peuples inconnus jusqu'alors et mériter le surnom de *Fléau de Dieu*. Nous ne savons jusqu'à quel point nous devons remercier les hardis poètes qui n'ont pas craint d'évoquer du royaume des ombres cet épouvantail des nations; car Attila n'avait vraiment pas l'étoffe d'un héros de tragédie, du moins au point de vue physique. Règle générale, un tyran, dût-il se livrer aux noirceurs les plus abominables, aux machinations les plus ténébreuses pendant cinq actes d'alexandrins pompeux, n'oubliera jamais, ne fût-ce que pour mieux dissimuler, de se bien lisser la barbe, cette barbe où s'abritent tant de sombres forfaits, et de ramener gracieusement sur son épaule et sur son bras les plis du manteau royal, de cette pourpre teinte dans le sang de ses victimes : c'est un personnage bien découplé, à taille majestueuse, à carrure athlétique, tenant haut la tête et l'œil fier et bien fendu, un beau garçon enfin, n'était ce sourcil fréquemment froncé, ce regard inquiet d'une conscience qui n'est pas à son aise, cette voix grosse de menaces et de crimes. Mais Attila n'a pas même l'espérance de séduire par sa bonne mine quelqu'une de ces bonnes âmes novices et charitables qui se laissent prendre au jargon doré du héros scélérat, jusqu'au moment solennel où le *deus ex machinâ* fait son apparition, où le dénoûment nécessaire à la récompense de la vertu, dévoile le coupable et déroule tout ce tissu de crimes à faire frémir la nature .... pendant cinq actes. Il est vrai de dire que le tyran en question n'avait rien d'attrayant, si nous en croyons le portrait peu flatté que nous en font les chroniqueurs contemporains.

C'était un petit corps trappu et ramassé, terminé par des extrêmités d'une forme peu aristocratique et surmonté d'une énorme masse de chair qu'il était impossible de désigner sous un nom humain; quelques rares mèches de cheveux roux et durs se disputaient le sommet d'un crâne bosselé et venaient faire cause commune avec deux sourcils hérissés, au détriment d'un front qui ne perdait du reste pas à rester dans l'ombre. Deux petits trous percés au milieu de la bouffissure de deux joues déchiquetées, grâce à l'habitude de ces peuples qui lacéraient le visage des nouveaux nés pour empêcher la barbe d'y prendre racine, s'éclairaient d'un rayon furtif et remplaçaient peu avantageusement les yeux, ces fenêtres de l'âme, a dit nous ne savons quel poète; le nez regardé comme un meuble inutile et gênant par son avancement hors la ligne le libre exercice de la visière du casque, était indiqué par deux narines larges et aplaties. Inutile de dire que la bouche ne trouvait de borne à ses empiétemens que dans l'épaisseur charnue de deux oreilles pendantes. Tel était ce visage royal qui reposait sur un cou massif et renfoncé entre deux épaules colossales ; et cependant cet ensemble peu harmonieux ne manquait pas d'une certaine grandeur sauvage qui, au milieu de ses hideux compagnons, fesaient reconnaître ce monstre pour le roi et le maître d'un peuple nombreux, de cette nation dont la venue effraya à un si haut point le monde entier qu'il crut devoir attribuer aux Huns une origine fabuleuse : ils étaient nés, disait-on, du commerce de quelques esprits impurs avec des sorcières. Bref, Attila n'était pas beau, mais il était ambitieux et il sut si bien bien mettre au service de son ambition le courage et le nombre de ses soldats qu'il se vit bientôt maître de l'empire romain et compta pour tributaires et esclaves tous les rois de l'Europe qu'il traitait d'une façon assez peu courtoise.

Il ne faut du reste pas s'y tromper; sous la rude écorce d'un barbare, Attila cachait un grand cœur, et quiconque ne se fut pas arrêté à la laideur de ses traits, eut découvert dans ses yeux louches et enfoncés l'éclair du génie. Lorsqu'il foulait l'Europe aux pieds de son cheval tartare, Attila comprenait et pratiquait à sa manière l'œuvre de la régénération ; il sentait que la vieille société romaine ne tenait plus qu'au fil usé et fragile de l'habitude et son sabre se chargea de le couper; il fallait renouveler le monde, il amena des hommes nouveaux du fond de l'Asie, cette éternelle ennemie de l'Occident. Quant à l'égalité, on ne peut dire qu'Attila la méconnaissait lorsqu'il rangeait les rois vaincus au nombre de ses esclaves. Nous avons dans notre siècle un second exemple de ce génie des conquêtes et de cet esprit de nivellement, et quelques historiens, trop hardis peut-être et trop amis du paradoxe, ont essayé d'établir un parallèle entre l'*Empereur* des Huns et l'Empereur des Français. Il serait en effet curieux de les suivre l'un et l'autre dans leur rapide tournée au milieu de l'Europe, entraînant les peuples et les rois à leur suite, changeant et remplaçant les hommes et les choses, vaincus une seule fois l'un et l'autre et tous deux mourans pour céder de nouveau la place à la vieille société, mais en y laissant les germes d'une ère nouvelle. Mais aussi quelque contraste que celui de cette armée de Barbares, Alains, Sarmates, Goths, Slaves et Huns, revêtus de peaux de bêtes féroces tuées à la course ou dans des combats surhumains, plus féroces encore eux-mêmes et ne connaissant que la loi du sabre et la voix de leur chef, avec toutes nos moustaches grises, nos vieux de la vieille, nos grognards goguenards, nos chasseurs séducteurs, nos lieutenans de dix-huit ans, nos colonels de vingt-cinq ans, beaux, riches, aimables, galans (consulter les œuvres complètes de M. E. Scribe). A part cette dissemblance de physionomie et de caractère, la mission des deux armées fut la même, la même leur destinée, et après avoir rempli l'univers du bruit de ses armes, après avoir perdu le chef dont le sabre lui traçait sa route, l'armée des Huns, comme la grande armée de l'Empire, s'évanouit, disparut et ne laissa après elle qu'un nom qui long-temps encore fut la terreur du monde.

Nous disions donc qu'Attila en usait fort librement avec les rois et empereurs qui avaient eu le malheur de ne lui pouvoir résister victorieusement; avait-il quelque sujet dévoué à récompenser, quelque général à enrichir, il l'envoyait, sans mot dire, à la cour de Bysance, et l'Empereur qui n'avait pas tardé, et pour cause, à se mettre au fait des habitudes sans gêne du barbare, s'empressait de donner des terres et de l'or au serviteur désigné, trop heureux de prévenir le roi qui ne daignait même pas ordonner, sûr qu'il était d'être toujours deviné et obéi.

Mais un jour la fortune se lassa de suivre dans son vol victorieux l'*astur* des Huns (c'était *l'aigle* de cette grande armée) et l'abandonna dans la plaine de Châlons, lorsque tout l'Occident barbare et civilisé s'était réuni en armes pour opposer une digue au cours dévastateur de ces flots de barbares nouveaux. Attila vaincu pour la première fois, se vengea de sa défaite sur l'Italie qu'il ravagea et vint camper devant Rome. Les prières et la contenance majestueuse de St-Léon imposèrent à Attila qui n'osa mettre à exécution ses funestes desseins contre cette capitale naissante du monde chrétien et se contenta d'une forte rançon. De retour en Germanie, pour faire diversion aux fatigues de la guerre et aux projets de l'ambition, il fit célébrer par des fêtes brillantes son mariage avec une jeune fille destinée à faire partie du nombreux harem du roi barbare; mais lorsque, le lendemain matin, les rois et les généraux de la suite d'Attila entrèrent dans sa tente pour le complimenter sur son hymen, ils trouvèrent la nouvelle épouse pleurant sur un cadavre d'où le sang coulait à grands flots par toutes les issues.

Corneille, le grand Corneille, sur ses vieux jours, ne craignit pas d'aborder ce redoutable personnage d'Attila dont le regard seul fesait trembler le plus intrépide, et le transporta bon gré malgré sur la scène française ; bien mal lui en prit. Le poète avait vieilli et du reste, après avoir fait *le Cid, Cinna, Polyeucte, Rodogune*, il lui était permis de se tromper ; fort de ce droit excusé par tant de succès, il commit une grosse erreur connue généralement sous le nom d'*Attila* :

.... Après Attila
Hola !

Vous connaissez l'épigramme de Boileau.

Ce sujet qui fit échouer le poète français n'a pas effrayé M. Themistocle Solera qui a infligé au conquérant barbare le supplice de plier sa voix rauque aux douces paroles italiennes. Nous devons dire, il est vrai, que M. Solera a singulièrement revu, corrigé et peu augmenté ce personnage historique. Accommodé de la sorte, il a droit d'entrée sur nos théâtres civilisés, voire même dans nos salons, et cet Attila replâtré, roi galant, en remontrerait à plus d'un tyran classique, coquet et frisé.

Voici la pièce en quelques mots : Une armée barbare et païenne assiège la ville du seigneur; Holopherne, nous nous trompons, *Attila* tient à détruire cet asile de la foi, lorsqu'une jeune fille belle et courageuse, Judith, non, *Odabella* se rend au camp du tyran, s'en fait aimer et épouser et le poignarde en fin finale. Ce sujet renouvelé de la Bible, est orné d'une intrigue d'amour entre la jeune fille et un guerrier, *Foresto*, dont la jalousie jette quelque variété sur ces scènes froidement dialoguées et maladroitement tissues. Puis il y a aussi le traître de la pièce, un *Ezio* ambitieux qui a bien envie de se tailler un habit dans le manteau d'Attila et de prendre l'Italie pour son compte au détriment de son jeune maître Valentinien et qui finit par s'éprendre d'amour pour sa patrie menacée; puis les Huns qui chantent les lauriers des guerriers d'Attila, puis les Druides, puis les généraux, puis les rois qui chantent la gloire de ses victoires, enfin tout le personnel nécessaire des seconds plans.

Verdi, en se chargeant de la musique de ce